

# Conservation des ressources dans les résidences

## Évitez les déchets et collectez-les séparément



Geliefte Klimaschutz

### Rejoignez-nous !



#### Initiative

Contactez votre association de propriétaires ou votre gestionnaire de biens (syndic), car ce sont eux qui sont responsables de l'organisation.



#### Consultation gratuite

Analyse individuelle  
Développement du concept  
Matériel d'information  
Orienté vers la pratique  
Tel: (+352) 488 216 - 1  
residenzen@sdk.lu

### Objectif :



#### Réduire les déchets résiduels

En principe, l'objectif est de réduire considérablement la quantité de déchets résiduels en collectant séparément divers produits en fin de vie et en les recyclant.



#### Sécurité et propreté

La collecte séparée réduit à la fois la quantité et le potentiel de danger des déchets résiduels.



#### Recyclage

La collecte sélective est ce qui rend le recyclage possible en premier lieu, et donc l'extraction de matières premières secondaires.

### Exemple Local poubelle



### Enlèvement communal



### VALORLUX (emballage)

▶ sac bleu – Collecte PMC\* selon la commune

\* (Plastique, emballages métalliques, carton)



VALORLUX BE THE CHANGE

En collaboration avec :



Chambre immobilière  
du Grand-Duché de Luxembourg



### SuperDrecksKëscht®

Collections via **SDK® fir Biirger**,  
Centre de recyclage, porte-à-porte (4x/an),  
\*Veuillez jeter les piles sèches dans les points de collecte publics. ou des centres de recyclage

- ▶ Médicaments, bombes aérosol, cartouches d'encre et de toner, huiles et graisses alimentaires, emballages de produits nocifs
- ▶ Tubes fluorescents, Lampes à basses consommation d'énergie
- ▶ Petit électroménager

**ecotrel ecobatterien**  
association sans but lucratif



### Poubelle intelligente

- ▶ Au moins 50% de déchets résiduels, les ressources sont préservées
- ▶ réduction des taxes sur les déchets, simplicité opération
- ▶ facturation selon le principe du pollueur-payeur
- ▶ la facturation individuelle par utilisateur, transmission sécurisée des données
- ▶ Solution pour l'intérieur et l'extérieur de bâtiments



La loi luxembourgeoise sur la gestion des déchets du 21 mars 2012 (article 13, paragraphe 3) précise que les immeubles à appartements (« résidences ») doivent être équipés des installations nécessaires pour permettre la collecte

séparée des différentes fractions/produits de déchets générés. Le système de collecte sélective des déchets peut être utilisé dans des bâtiments multi-résidentiels de toute taille. Pour plus d'informations, voir [residenzen.sdk.lu](http://residenzen.sdk.lu)